



CHEMIRAT HALACHON

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
www.hessedvedavid.com



בס"ד

LACHON ARA (4^{ème} partie)

Comment se passe le din, le jugement ?

Il existe une loi fondamentale qui gère le monde.

Prenons un exemple : Réouven a prêté 1 000 euros à Chimon; au jour de l'échéance fixée, Chimon demande à Réouven de lui remettre la dette à plus tard, car il a des soucis financiers. Réouven, après avoir réfléchi, accepte. Il a fait un effort de ra'hamim, de miséricorde.

Dans le Beth Din céleste, quand le Satan viendra accuser Réouven, on examinera son dossier avec miséricorde, car on se comporte « mida kénéguéd mida », ce qui signifie que de la manière dont on se conduit dans ce monde, on nous jugera ainsi dans l'autre monde. C'est une loi fondamentale.

Donnons un autre cas : Réouven a offensé Chimon. Ce dernier veut se venger et répondre à Réouven. Il se retient et se dit que vais-je gagner à faire cela ? Il s'abstient. Il est « maavir al midotav », il passe sur ses midot, il laisse passer sans déclencher la mida qui aurait pu s'appliquer, la vengeance. Il existe une loi : « Tout celui qui passe sur ses midot, on lui pardonne toutes ses fautes ».

Quand le Beth Din céleste jugera Chimon, il dira, nous aussi nous pardonnons. S'il en est ainsi, comment le Beth Din céleste peut-il prononcer une sentence contre Israël ? Quand le Satan vient accuser et faire du lachon ara sur un Ben Israël, il faut que le Beth Din céleste écoute le lachon ara du Satan. Or, nous avons expliqué que le jugement d'un homme est basé sur le principe de « mida kénéguéd mida ». Il résulte de cela quelque chose d'extraordinaire.

Si un homme est capable de garder sa langue, et de ne pas dire de lachon ara sur les autres, « mida kénéguéd mida » on n'écouterait pas l'accusation et le lachon ara du Satan dans le Beth Din céleste ! Puisqu'il ne fait pas de lachon ara, on ne laisse pas le Satan faire du lachon ara sur lui !

A l'inverse, un homme qui fait du lachon ara est lui-même en train de transmettre son dossier au Beth Din céleste, il ouvre la porte au Satan. C'est comme s'il disait au Satan : « Vas-y, accuse moi ! »

Il faut donc faire une distinction entre une avéra classique et le lachon ara.

Quand quelqu'un transgresse le Chabbat, il mérite une punition, mais comme Hachem est à l'extérieur du Din, pour que son affaire soit traitée par le Ciel, elle doit être introduite par le Satan. Il faut que le Satan ait une possibilité de parler, c'est le lachon ara qui lui donne cette possibilité. Malgré toutes les avérot, si la personne ne fait pas de lachon ara, elle verrouille le Satan, il ne peut pas comparaître devant le Beth Din céleste. **Extraordinaire !**



CHEMIRAT HALACHON

Beth HamidrachTORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
www.hessedvedavid.com



בס"ד

Que deviennent alors toutes les fautes commises, et qui ne peuvent pas être jugées par le Beth Din céleste ?

On ne peut pas arriver à cette absurdité que quelqu'un peut faire toutes les avérot qu'il veut, à condition qu'il ne fasse pas de lachon ara ! En fait, quand on dit qu'Hachem est en dehors du Din, cela ne signifie pas qu'Il ne s'occupe pas de ce que font les gens. C'est pourquoi, puisque le Beth Din céleste ne peut pas juger son dossier, c'est Hachem Lui-même qui le fait.

Quelle importance cela fait-il que ce soit Hachem ou le Beth Din céleste qui s'occupe du dossier ? Hachem est miséricordieux comme un père envers son enfant, Il va tendre des perches pour qu'il fasse Téhouva, Il va laisser du temps, et étaler la peine pour ne pas lui infliger tout en une fois, car ce serait trop dur !

A SUIVRE